



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION
MINISTRY OF COMMUNICATION

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT 2015 DE *TRANSPARENCY INTERNATIONAL* SUR LA CORRUPTION AU CAMEROUN

CONFÉRENCE DE PRESSE

PROPOS LIMINAIRE DE
S.E.M. ISSA TCHIROMA BAKARY
MINISTRE DE LA COMMUNICATION

Yaoundé, 23 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Journalistes,

Chers Invités,

Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue et je vous remercie d'avoir répondu à l'invitation que je vous ai adressée pour prendre part au présent échange avec vous.

Comme vous le savez déjà, l'organisation non-gouvernementale *Transparency International*, a publié dans son dernier rapport intitulé « People and Corruption. Africa Survey 2015 », son baromètre annuel de la corruption qui classe le Cameroun à la 136^{ème} position sur 174 pays considérés, soit le 40^{ème} pays à l'échelle mondiale.

Toujours d'après ce classement, le Cameroun occuperait donc le 18^{ème} rang au baromètre de la corruption sur le continent africain.

Le rapport de *Transparency International* indique en substance qu'environ 44 % de personnes sondées au Cameroun dans le cadre de l'enquête qu'elle affirme avoir menée sur cette question, affirment que la corruption a augmenté au Cameroun au cours des 12 derniers mois, tout comme une grande majorité (57%) des personnes interrogées, considèrent que l'action du Gouvernement demeure timide en matière de lutte contre la corruption, et en tout cas, sans effet sur les pratiques liées à la corruption dans notre pays.

Dans le même temps et toujours selon cette enquête, 1 citoyen camerounais sur 2 aurait déclaré avoir été amené à payer un pot-de-vin dans un service public donné, pour obtenir un service demandé. Selon *Transparency International*, cette pratique serait tellement courante aux dires des personnes interrogées, qu'elle placerait le Cameroun au second rang des pays en Afrique, où le plus grand nombre de personnes doivent payer des pots-de-vin avant d'obtenir un service auprès d'une administration publique.

Mesdames, Messieurs les Journalistes,

Chers Invités,

La gravité des faits relevés dans le cadre de ce rapport de *Transparency International* et leur caractère déphasé avec la réalité de la situation décrite dans notre pays, amènent le Gouvernement à réagir face à ce qu'il considère comme une dangereuse entreprise de désinformation, avec, sans nul doute pour effet escompté, de porter gravement atteinte à l'image du Cameroun et d'inhiber les efforts de construction économique dans laquelle la Nation tout entière est engagée derrière **le Chef de l'État, Son Excellence Paul BIYA**.

Il s'agit donc pour le Gouvernement, non seulement de dénoncer cet état de choses, mais également de rétablir la vérité des faits dans un tableau à travers lequel le rapport de *Transparency International* semble avoir voulu volontairement ternir et desservir la perception que les Camerounais et la communauté internationale ont de notre pays.

Je commencerai tout d'abord par la méthodologie utilisée par *Transparency International* pour établir son baromètre qu'il voudrait péremptoire, alors que, comme l'on s'en rendra très vite compte, celui-ci n'est qu'aléatoire, partial et en tout cas, fondamentalement biaisé.

Et s'agissant de cette méthodologie, c'est *Transparency International* qui lui-même affirme qu'elle n'est construite que dans le but d'obtenir, et je le cite : un « **indice de perception de la corruption** » ; cet indice de perception n'étant alors obtenu qu'à partir de sondages et

d'interviews opérés sur un échantillon d'acteurs dont la représentativité au sein de la démographie nationale, est du reste loin d'être avérée.

Autrement dit, ce que *Transparency International* tente de faire passer dans l'opinion publique comme des faits de corruption, n'est rien de plus qu'un conglomérat de points de vue, pire encore, d'intuitions purement subjectives sur la nature et l'étendue de la corruption.

Il est donc à la fois logique et manifeste que le rapport présenté par cette ONG comme constituant un baromètre de la corruption ne s'appuie sur aucune statistique fiable en termes de faits avérés en la matière, mais simplement de l'idée que se font tout juste un peu plus d'un millier de personnes – 1 182 pour être plus exact – sélectionnées sur la base d'on ne sait quels critères, pour livrer leurs sentiments sur la situation de la corruption au Cameroun.

Car, il faut bien insister dessus : l'enquête menée par *Transparency International* pour produire de manière péremptoire son classement du Cameroun en matière de corruption, porte sur ce millier de personnes.

Nous ne connaissons toujours pas la méthode utilisée pour construire cet échantillon.

Nous restons dubitatifs sur le fait que *Transparency International* se soit donné la peine de s'approprier les indicateurs de structuration de la population camerounaise à la base, et d'identifier ceux des leaders d'influence dont les avis auraient pu être les plus pertinents en matière de pratiques liées à la corruption au Cameroun.

Ce qui est sûr en tout cas, c'est que nulle part dans ce rapport ne figure le moindre chiffre sur les actes matériels de corruption observés ou recensés.

Mais comme je le disais déjà plus haut, seulement des opinions puisées on ne sait à quelles sources.

Or, quoiqu'il puisse en être de la pertinence éventuelle de telles opinions, il demeure constant qu'une opinion n'est pas un fait. L'une, c'est-à-dire l'opinion, procède de la subjectivité de chacun, et l'autre – le fait – revendique une certaine rigueur et en tout cas, une incontestable objectivité.

Au total, nous pouvons donc nous mettre d'accord sur le fait que ce que *Transparency International* exprime à travers son rapport, ne constitue donc pas une situation réelle, fiable et vérifiable de la corruption, mais tout simplement un tableau obtenu à partir d'un prisme subjectif, une projection de points de vue dont la structuration reste à démontrer au plan purement scientifique.

En raison de toutes ces limites et de tous ces *a priori*, aucun esprit raisonnable ne devrait donc accorder le moindre crédit aux affirmations contenues dans un tel recueil d'opinions et d'approximations.

Loin de nous l'idée de réfuter l'existence de la corruption dans notre pays.

Loin de nous toute prétention tendant à faire croire que le Cameroun ferait exception à cette gangrène planétaire, qui, quoi qu'on en dise, n'épargne aucun pays à travers le monde, qu'ils soient riches ou moins riches, qu'ils soient développés ou moins développés, qu'ils soient du Nord ou du Sud, de l'Est comme de l'Ouest.

Il y a d'ailleurs dans les affirmations de *Transparency International* sur le Cameroun, des faits significatifs qui font peser de lourds soupçons sur la sincérité des informations contenues dans son rapport en ce qui concerne en tout cas le Cameroun, tels que ceux mettant en cause

le Gouvernement dans sa volonté et sa détermination à faire reculer le phénomène de la corruption dans notre pays.

Le rapport de *Transparency International* fait en effet état de ce qu'une forte majorité de la population estime que le Gouvernement du Cameroun ne fait pas assez d'efforts pour combattre la corruption.

Comment comprendre dès lors que la volonté ou la détermination du Gouvernement à combattre la corruption puisse un seul instant être mise en doute par qui que ce soit vivant au Cameroun, ou seulement à l'écoute de l'actualité sur le Cameroun ?

Car, à l'opposé de ces pseudo-statistiques contenues dans le rapport de *Transparency International*, et présentées par l'ONG comme une vérité d'Évangile, les faits sont quant à eux patents, qui indiquent tout le contraire.

D'abord, la préoccupation des plus hautes instances de la République face au phénomène de la corruption ne date pas d'aujourd'hui.

Depuis son accession à la magistrature suprême le 06 novembre 1982, le **Chef de l'État, Son Excellence Paul BIYA**, a fait de la lutte contre les atteintes à la fortune publique, et d'une manière générale, de son action contre la corruption, une priorité de premier plan, exprimée sans ambiguïté dans ses différentes adresses publiques.

Ainsi, lors de son tout premier discours d'investiture face aux Députés à l'Assemblée Nationale, le 06 novembre 1982, le **Président de la République, Son Excellence Paul BIYA**, fixait déjà le cap de ce combat sans merci qu'il comptait mener contre des comportements délictueux de certains gestionnaires indéliçats vis-à-vis de la fortune publique en ces termes, et je le cite : « **Dans les temps durs que nous vivons, la grande et longue œuvre de construction nationale implique... la rigueur dans la gestion et la persévérance dans l'effort vis-à-vis des manœuvres... de démoralisation, de démobilisation ou de déstabilisation** », fin de citation.

Depuis lors, le **Chef de l'État** n'a eu de cesse de marteler sa ferme volonté de réprimer la corruption et le détournement des deniers publics.

À chaque fois que cela a été nécessaire, le **Président de la République** a su se montrer ferme dans cet engagement.

Marquant en quelque sorte le terme de la phase de sensibilisation, le **Chef de l'État** annonçait au cours de sa communication lors du Conseil Ministériel du 12 septembre 2007, que le combat contre les atteintes à la fortune publique, et d'une manière générale contre la corruption, allaient monter d'un cran. Je le cite à nouveau : « **Le détournement de l'argent public, quelle qu'en soit la forme, est un crime contre le Peuple, qui se voit privé de ressources qui lui reviennent. Il doit donc être sanctionné avec la plus grande sévérité** », fin de citation.

Depuis lors, le dispositif institutionnel de lutte contre la corruption n'a cessé de s'étoffer. L'Agence d'Investigation Financière (ANIF) et la Commission Nationale Anti-Corruption

(CONAC) ont été créées respectivement en mai 2005 et mars 2006, dans les domaines spécifiques de lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption.

Dans le secteur des marchés publics, un ministère a été créé pour garantir la transparence dans le processus de passation des marchés, à côté de l'Agence de Régulation des Marchés Publics.

En matière judiciaire, un Tribunal Criminel Spécial (TCS) a été créé à la faveur de la loi n°2001/028 du 14 décembre 2011.

Au mois de mai 2013, un Corps Spécialisé d'Officiers de Police Judiciaire a été créé pour connaître des enquêtes relatives aux affaires relevant de la compétence du Tribunal Criminel Spécial.

Par ailleurs, le décret N°2013/288 du 04 septembre 2013 a fixé les modalités de restitution du corps du délit, ouvrant la voie à l'arrêt des poursuites en cas de détournement de deniers publics.

À ce jour, on dénombre au niveau du TCS, 129 dossiers d'enquêtes transmis au Corps Spécialisé d'Officiers de Police Judiciaire du TCS ; 115 dossiers entrés en instruction sur 123 inculpations ; 146 condamnations à des peines d'emprisonnement assorties d'amendes et de frais de justice, sans distinction aucune d'étiquette politique, de statut socio-professionnel ou de position hiérarchique dans la structure de l'État ; 40 non-lieux rendus ; 78 acquittements ; 41 décisions d'arrêts de poursuite, avec plus de trois milliards de francs CFA au titre de restitution du corps du délit ; et près de 30 milliards de francs de dommages et intérêts prononcés en réparation du préjudice subi par l'État.

En ce qui concerne le Contrôle Supérieur de l'État, le Conseil de Discipline Budgétaire et Financière a infligé depuis l'année 2011, environ 110 sanctions pour indécatesse dans la gestion des crédits de l'État, avec des mises en débits pour un montant cumulé de 44 milliards 313 millions 657 mille 019 francs CFA, des amendes spéciales pour un montant de 150 millions de francs CFA, et même plusieurs déchéances.

Pour ce qui est du Ministère des Marchés Publics, l'application systématique des principes d'égalité de traitement des candidats et de liberté d'accès à la commande publique, a permis de réaliser entre 2013 et 2015, des économies budgétaires substantielles de l'ordre de 300 milliards de francs CFA.

Le recul des procédures de gré à gré dans la passation des marchés publics, a ramené la proportion de cette modalité dérogatoire sur la même période de 30% à 10%.

Par ailleurs, la mise en place d'une stratégie de contrôle de l'exécution des marchés publics, a permis au cours de ces trois dernières années, de réaliser des économies budgétaires de près de 40 milliards de francs CFA.

De plus, de nombreuses sanctions ont été prises à l'encontre des auteurs de mauvaises pratiques dans le secteur des marchés publics.

À ce titre, 21 personnes physiques et 121 entreprises ont écopé de sanctions allant jusqu'à la radiation et l'exclusion définitive du processus des marchés publics.

En ce qui concerne le cas spécifique de la police, des sanctions disciplinaires pour les actes de corruption avérés ont été prises à l'encontre de nombreux fonctionnaires de ce corps au cours des cinq dernières années, parmi lesquelles 52 révocations, 40 abaissements de grades, 15 abaissements d'échelons, 41 retards à l'avancement, 33 mises à pied sans traitement, 26 blâmes avec inscription au dossier, 07 avertissements écrits et 04 radiations du tableau d'avancement.

Il est également à noter que 105 fonctionnaires de police ont été suspendus de leurs fonctions en prélude à leur traduction devant le Conseil de Discipline de la Sûreté Nationale, pour faits de corruption.

Je signale par ailleurs que les appels à dénonciation d'actes de corruption sont lancés par diverses administrations, avec communication des numéros verts (appels gratuits pour l'appelant), aux numéros 1500 pour la police ; 288 20 06 06 / 673 20 57 25 / 699 37 07 48 et 663 49 28 21, pour le MINMAP notamment.

En ce qui concerne la CONAC, son action a permis à ce jour de procéder au recouvrement de 50 milliards de francs CFA de fonds distraits à plusieurs titres de la fortune publique.

Mesdames, Messieurs les Journalistes,

Chers Invités,

La présentation que je viens de vous faire des résultats obtenus par le Gouvernement dans la lutte contre la corruption, ne saurait être exhaustive.

Elle ne vise qu'à donner la mesure à la fois de l'engagement des pouvoirs publics et de l'efficacité sans cesse croissante de l'action menée contre le fléau de la corruption dans notre pays.

Elle permet aussi de mettre à nu les contre-vérités que tentent de faire passer dans l'opinion, certains acteurs à l'instar de *Transparency International* en l'occurrence, malheureusement aidés en cela par quelques compatriotes issus de la société civile, parfois, quoique marginale, de quelques médias nationaux.

Je voudrais donner l'assurance à tout un chacun que le Gouvernement reste ouvert à toute collaboration avec les partenaires de bonne volonté et de bonne foi, désireux de l'accompagner utilement dans le combat qu'il mène contre la corruption dans ce pays.

Nous sommes convaincus que de telles synergies seraient d'une contribution plus efficace à la juste cause de la protection du bien public, que la présentation au public d'informations erronées et sans doute volontairement déformées, à laquelle *Transparency International* vient une fois de plus de soumettre l'opinion publique camerounaise.

Le Gouvernement demeure pour sa part confiant dans la responsabilité de nos populations, des divers acteurs nationaux et de la communauté internationale, pour leurs engagements respectifs à la cause de notre pays, dans la réalisation de son objectif d'émergence à l'horizon 2035.

Je vous remercie de votre aimable attention.